

DELIBERATION N° 80/105 : MATERNELLE DU CENTRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL GENERAL

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux, donne lecture à l'Assemblée d'une estimation sommaire concernant le projet de réfection et d'extension du groupe scolaire de la maternelle du centre, effectuée par l'Architecte DUMONT.

Ce projet se décompose en deux tranches avec notamment comme travaux :

- la démolition de l'appentis attenant aux classes existantes,
- l'aménagement de deux classes existantes,
- la création d'un nouvel escalier pour accès au logement pour la 1ère tranche,

- la création d'un vestiaire, de sanitaires, de classes, d'une salle de repos pour la 2ème tranche.

Le montant total des travaux pour les 2 tranches s'élèverait à la somme de 1 707 334 F T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- demande au Conseil Général, compte-tenu du coût du projet d'un montant de 1 707 334 F T.T.C. la subvention la plus élevée possible au titre des grosses réparations.